

FUTSAL pour le TELETHON

Dans le cadre du TELETHON un tournoi de football en salle est organisé sur le parquet de la salle polyvalente de Saint Etienne, le vendredi 4 décembre 2009, à partir de 19 h.

Le Football Club de Saint Etienne, affilié à la Fédération Française de Football, garant des lois du jeu du FUTSAL de la FIFA, est l'organisateur du tournoi.

L'Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs étant le fédérateur des associations stéphanoises participant au TELETHON, les inscriptions au tournoi seront adressées en mairie, à l'attention de l'OMSCL.

L'argent collecté (inscriptions, consommations au bar ouvert lors de la soirée) sera entièrement reversé au TELETHON.

Modalités d'inscription :

- le responsable de toute association contactée répercute l'information à ses adhérents
- il enregistre le nombre d'équipes qui souhaitent participer au tournoi (5 joueurs par équipe + des remplaçants)
- toute équipe souhaitant participer au tournoi acquitte un droit d'inscription de 14 €
- le représentant de l'association inscrit les équipes engagées en retournant le coupon-réponse ci-joint à l'OMSCL accompagné du règlement par chèque à l'ordre du TELETHON.

Modalités d'organisation :

- Le Football Club de Saint Etienne établit un calendrier des rencontres en fonction des équipes engagées.
- Le tournoi débute à 19 h.
- Les équipes sont invitées à se présenter à la salle à partir de 18 h 30.
- Chaque rencontre sera dirigée par un arbitre officiel du FCS
- Des dirigeants du FCS veilleront au bon déroulement du tournoi à partir d'une table de marque
- La soirée est placée sous le signe du fair-play : aucun classement ne sera établi ; le but est de jouer pour le plaisir et d'avoir une pensée pour des gamins qui aimeraient taper dans un ballon avec les copains.

Coupon-réponse

(à retourner en mairie de Saint Etienne, accompagné du règlement, pour le mercredi 25 novembre 2009)

OPERATION TELETHON

Participation au Tournoi de Football en Salle, le vendredi 4 décembre 2009

Je, soussigné (e) Nom, prénom :

Adresse

Représentant l'Association

Engage équipe (s) et règle par chèque à l'ordre du TELETHON la somme de

14 € x = € .

Dénomination de (des) l'équipe (s) :

.....

.....

.....

Date

Signature

F.C. STEPHANOIS



88200 SAINT ÉTIENNE
LÈS REMIREMONT

Fondée en 1973 - N° F.F.F. 526799
N° enregistrement à la Préfecture : 14808
N° agrément Jeunesse et Sports : 88 S 900
N° SIREN : 450 413 612

Couleurs : Maillot Vert - Culotte Blanche

Terrain Municipal, rue de l'Eglise
Homologué C n° 47,13 le 8-6-1985
Agréé B n° 218 le 6-8-1988
Tél. 03.29.23.29.40

Adresser la correspondance à :

Saint Étienne lès-Remiremont, le

Quelques points du règlement à remettre au responsable de l'association qui engage une ou des équipes dans le tournoi de FUTSAL.

- la zone de jeu est délimitée par le terrain de handball
- coup d'envoi : engagement effectué vers l'avant de la ligne médiane ; les adversaires doivent se trouver à une distance minimale de 3 m. Il est possible de marquer un but directement du coup d'envoi.
- rentrée de touche : la remise en jeu est effectuée au pied; un but marqué directement sur rentrée de touche n'est pas valable ; les adversaires doivent se trouver à une distance minimale de 5 mètres
- lors de l'exécution d'un coup franc, les adversaires se placent à une distance minimale de 5 mètres
- le coup de pied de coin se joue au pied ; les adversaires se placent à 5 mètres du ballon
- le point de penalty est situé à 6 mètres des buts (adversaires à 5 mètres derrière le point de réparation) ; le gardien doit rester sur sa ligne de but
- la règle du hors-jeu est supprimée
- le gardien peut jouer le ballon à la main dans la zone d'évolution d'un gardien de handball
- le gardien ne peut pas garder le ballon plus de quatre secondes
- **après une sortie de but ou un contrôle de la main, le gardien doit relancer à la main depuis sa surface de but**
- le gardien ne peut pas jouer le ballon à la main suite à une passe volontaire d'un coéquipier
- lorsque le ballon frappe le plafond du gymnase, la partie reprend par une balle à terre à la verticale du point d'impact sauf au-dessus de la surface de but; dans ce cas, la balle à terre est effectuée sur la ligne de réparation